

LES RISQUES NATURELS



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

1 DÉFINITION

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

2 COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Les principales familles de mouvements de terrain sont :

- **Les éboulements et les chutes de blocs** rencontrés au niveau des falaises.
- **Les affaissements** : plus ou moins brutaux de cavités souterraines (grottes) ou artificielles (mines, carrières).
- **Les glissements** : masse de terrain glissant le long d'une pente.
- **Les effondrements de plus ou moins grand diamètre** : qui peuvent résulter d'une évolution des vides en profondeur.
- **Les tassements** : liés à la diminution de volume de certains sols par resserrement des particules sous l'effet des charges qui leur sont appliquées.
- **Les phénomènes de gonflement et retrait** : liés aux changements d'humidité des sols argileux (à l'origine des fissures du bâti). Le département de la Vienne est particulièrement touché. L'étude de l'aléa réalisée en 2001 par le BRGM a recensé 1171 sites de sinistres répartis dans 80 communes de la Vienne pour la période 1989-2000.

3 LA SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT

C'est à partir de l'inventaire des carrières souterraines en Poitou-Charentes réalisé par le Service Géologique Régional du BRGM en 1994-1995 qu'ont pu être localisées les carrières sur le terrain, et visitées lorsque l'accès était possible ;

Dans le département de la Vienne il existe un grand nombre de carrières souterraines abandonnées. Outre les vastes carrières de Migné-Auxances les « Lourdines », de Loudun « les Grandes caves » et de Châtellerault « Antoigné », d'innombrables petites exploitations particulières ont été creusées dans la craie (tuffeau) tendre du Turonien présent dans le Nord du département.

Approximativement, 250 carrières ou groupes de carrières sont répartis dans de nombreuses communes du département de la Vienne, leur dimension varie de quelques m² (l'on parlera alors de caves) à plusieurs hectares notamment pour d'anciennes champignonnières.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

4 LES MESURES PRISES DANS LE DEPARTEMENT

LES RISQUES

On peut trouver des cavités au niveau des bourgs (Loudun, Poitiers ou Mirebeau), à proximité ou sous des voies départementales, sous des bois, des champs. Dans tous les cas les risques sont présents pour la population (chute possible de personnes lorsque des puits d'accès sont laissés ouverts sans protection – risques d'accidents lorsque des entrées sont laissées libres d'accès à des cavités vastes et instables) et impact pour les infrastructures existantes (routes, habitations) en cas de manifestation en surface (fontes) suite à un effondrement à l'intérieur de la cavité.

LES MESURES DE PRÉVENTION :

Repérage des zones exposées :

- un inventaire des carrières souterraines abandonnées a été effectué en 1994-1995.
- une carte « arrêtés catastrophes naturelles mouvements de terrain » a été établie.
- des plans de Prévention du Risque (PPR) mouvement de terrain ont été approuvés ou prescrits :
 - Loudun – **risque cavités**
 - Jaunay-Clan, St Georges-les-Baillargeaux – Chasseneuil-du-Poitou – Migné-Auxances – Buxerolles – Poitiers – St Benoît – Ligugé – Smarves – **risques cavités, falaises, glissements**
 - Montmorillon – **risque mouvement de terrain**

Surveillance permanente des rochers instables et de toutes les falaises - exemple de la ville de Poitiers.

Mise en évidence des secteurs sensibles : une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols lié à la présence d'argile a été réalisée en 2002, déclinée en proposition de zonage réglementaire afin de préparer la réalisation de PPR. C'est essentiellement le bâti qui sera affecté par ce phénomène, des techniques simples peuvent être mises en œuvre afin d'en réduire les effets (gestion des eaux, de la végétation).

Protection du bâti –notamment sur les falaises qui existent essentiellement sur Poitiers- en procédant à des opérations d'ancrage, de consolidation ou de purge par des entreprises spécialisées

5 QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, de chutes de pierre, d'effondrements de cavités, de glissement de terrain.

AVANT

- **S'informer** des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

- **S'éloigner** au plus vite latéralement - ne pas tourner le dos au danger
- **Ne pas revenir** sur ses pas
- **Ne pas entrer** dans un bâtiment endommagé

APRÈS

- **Inform**er les autorités compétentes -mairie , police, gendarmerie, pompiers.....-
- **Se mettre à disposition** des secours.
- **Couper** les réseaux eau-gaz-électricité .
- **Evaluer** dégâts et dangers.

OÙ S'INFORMER ?

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

15, rue Arthur Ranc
86020 POITIERS Cedex
05 49 55 63 63

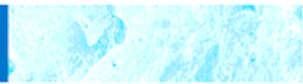
BRGM

Service géologique régional Poitou-Charentes
11, allée de la providence
86000 POITIERS
05 49 38 15 38
www.brgm.fr

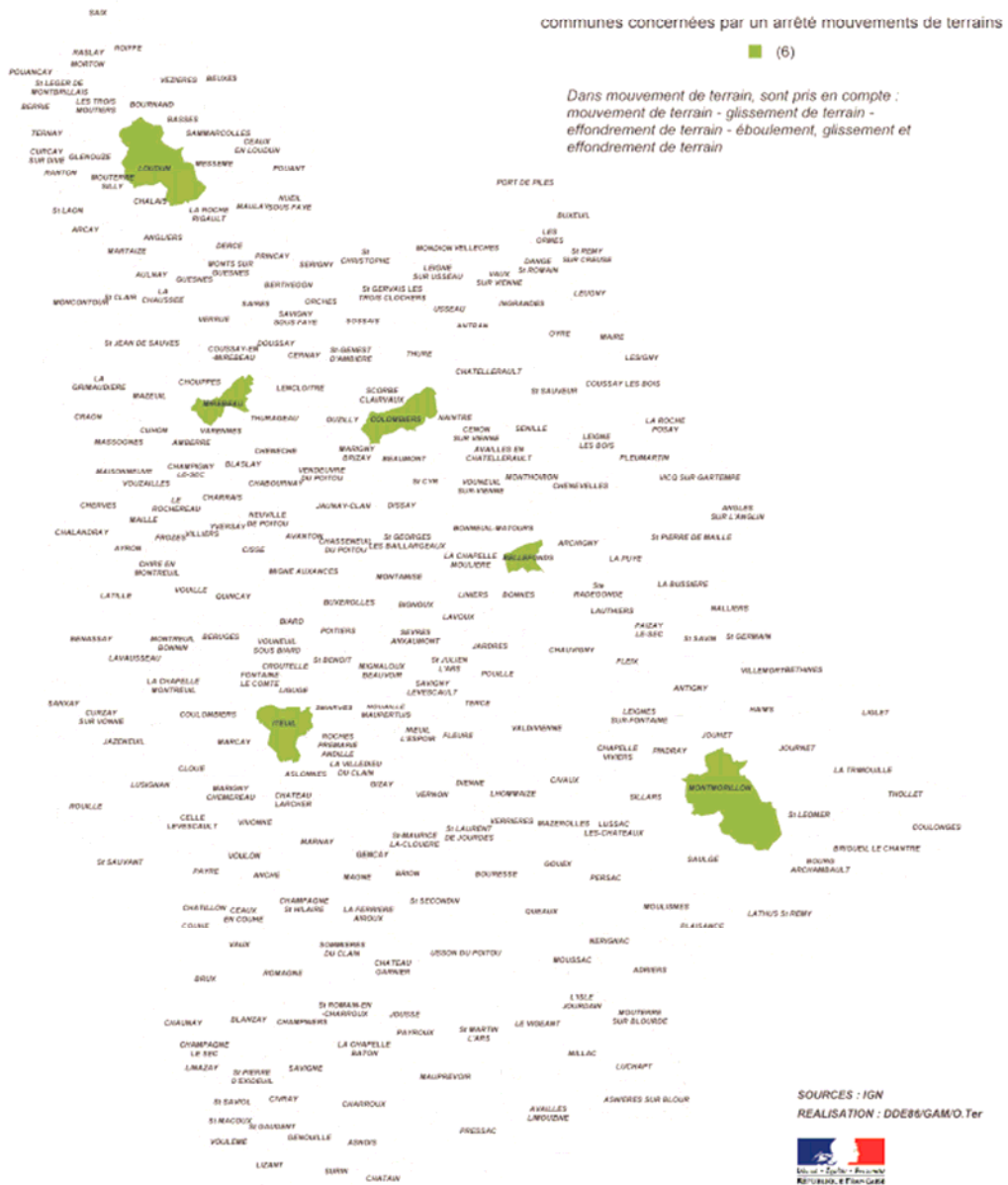
PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Place Aristide Briand - BP 589
86021 POITIERS Cedex
05.49.55.70.00
<http://www.prim.net>
(rubrique « ma commune face au risque »)
<http://www.argiles.fr>

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

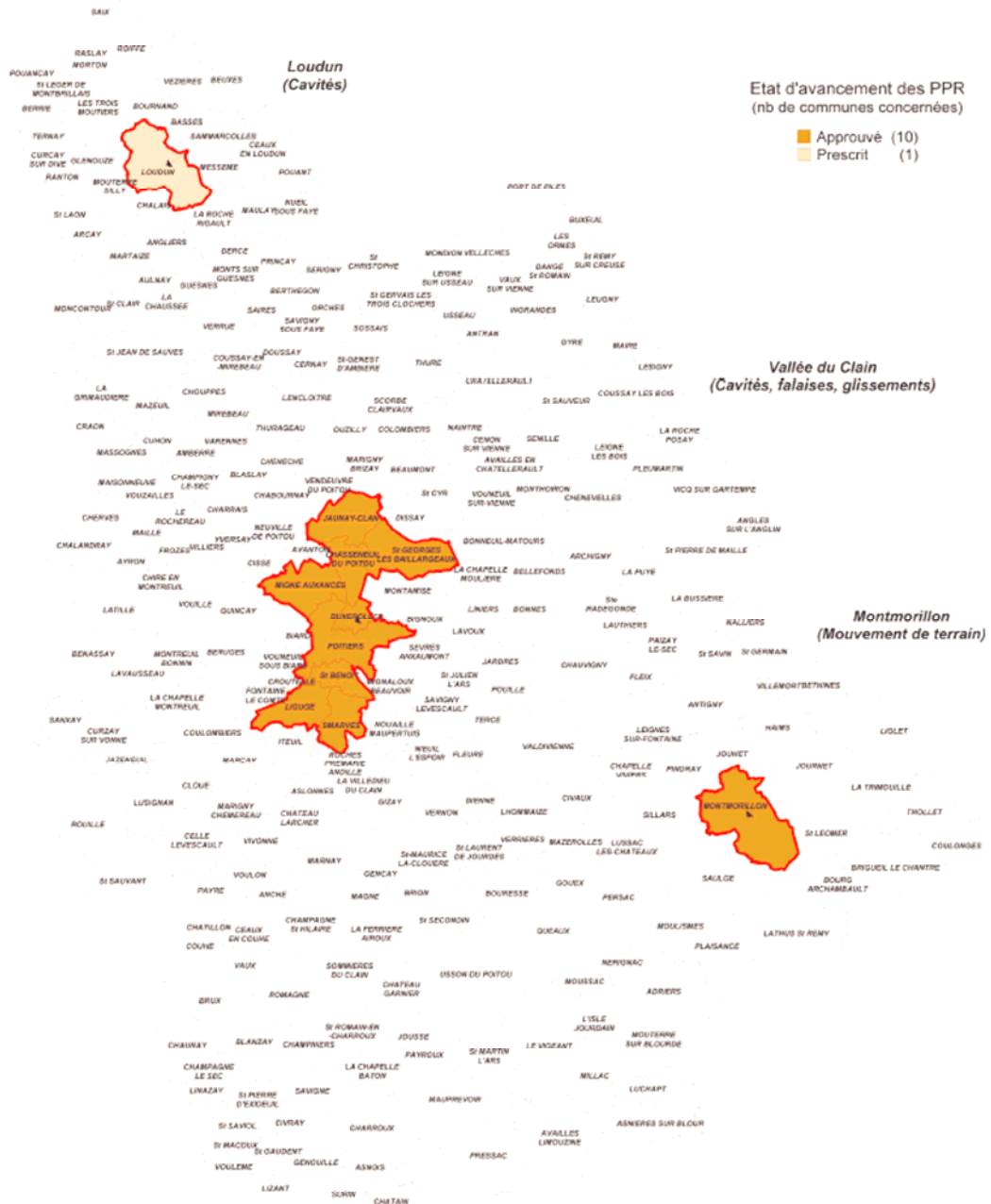


ARRÊTÉS CATASTROPHES NATURELLES MOUVEMENTS DE TERRAINS

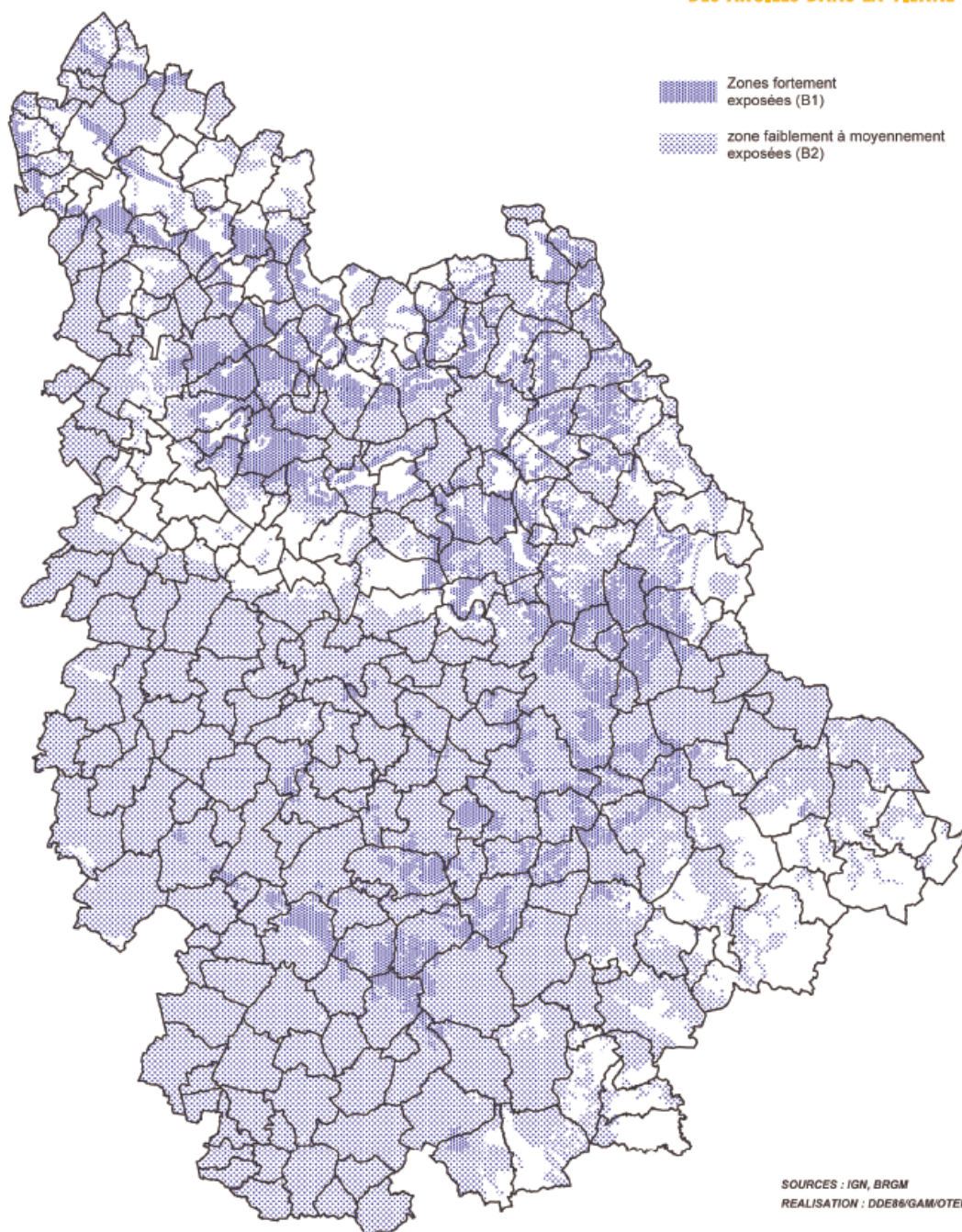


LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES DANS LA VIENNE



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

CARRIÈRES SOUTERRAINES ABANDONNÉES ÉTAT GÉNÉRAL DE STABILITÉ EN 1995



JUILLET 2004

Etude non exhaustive réalisée de 1994 à 1995.

SOURCES : IGN, BRGM
REALISATION : DDE86/GAM/O.Ter

